

## PÉPINIÈRE VITICOLE ET VIGNERONS : ENSEMBLE POUR RÉSOUTRE LA PROBLÉMATIQUE FLAVESCENCE DORÉE

---

**Actualité** : dans les pépinières viticoles et les vignes mères de porte-greffe ou de greffons, la lutte contre le vecteur de la flavescence dorée est obligatoire sur tout le territoire national depuis 1988. Les conséquences pour la pépinière du nouvel arrêté relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne paru le 31 décembre 2013 sont importantes de par un principe de précaution extrême avec un recours renforcé au Traitement à l'Eau Chaude (TEC).

[Pour consulter l'arrêté](#)

David AMBLEVERT, président de la Fédération Française de la Pépinière Viticole :

*« Nous avons l'obligation de protéger notre outil de production, pour cela nous demandons à la viticulture et aux pouvoirs publics de renforcer la prospection dans les vignobles avec les organismes à vocation sanitaire, de veiller au bon positionnement des insecticides, de s'assurer de l'efficacité des produits et de renforcer la lutte contre les vignes abandonnées. D'ailleurs, dans notre Charte ENTAV-INRA® nous nous engageons à prospecter 100 % de nos vignes-mères annuellement.*

Par précaution, l'arrêté prévoit que :

*« Si l'évaluation du risque sanitaire met en évidence un risque de contamination de parcelles unitaires de vigne mère de greffons ou de porte-greffes à partir de ceps de vigne situés à proximité, tout matériel de multiplication issu de ces parcelles unitaires voisines est soumis à un traitement à l'eau chaude. » (Article 21)*

Le traitement à l'eau chaude ou TEC est loin de faire l'unanimité chez les pépiniéristes qui ont toujours souligné le danger de la systématisation de cette technique et sont demandeurs de travaux de recherche.

Le TEC est un traitement certes naturel, une technique qui existe depuis les années 70 et qui consiste à immerger les bois ou les plants dans l'eau à 50°C pendant 45 minutes. C'est à ce jour le traitement de référence, et pourtant les risques existent : beaucoup d'échecs, des problèmes de reprise allant parfois jusqu'à 100 % de non-reprises, des retards au débourrement, la sensibilité extrême de certains porte-greffes comme le 41B, SO4 et le Fercal..., et les processus d'application restent flous voire contradictoires, en France comme à l'étranger. Une situation inquiétante qui contraint les pépiniéristes à alerter les viticulteurs demandeurs de TEC, voire à leur faire signer une décharge, tant le risque économique est grand. *« Et le TEC n'est nullement un vaccin, les seuls moyens d'endiguer la maladie lorsqu'elle est déjà présente étant le traitement insecticide et l'arrachage dans les cas extrêmes »* rappelle Pierre Denis Tourette (Ardèche).

**La flavescence dorée : la responsabilité d'un insecte d'origine américaine**

Les études génomiques ont montré que les phytoplasmes responsables de la flavescence dorée sont d'origine européenne, et ont existé dans des plantes sauvages telles que l'aulne et la clématite, avant d'attaquer la vigne. L'insecte vecteur *Scaphoideus titanus* est d'origine américaine.

Une fois un pied de vigne contaminé, il n'existe aucun traitement, il doit être arraché et détruit. Si une parcelle de vignes est touchée à plus de 20 %, elle doit être détruite. Les principaux moyens de lutte restent l'arrachage, la destruction des pieds malades et la régulation des populations de l'insecte vecteur.

---

*La pépinière viticole française est la première au monde, représentant près de 40 % de l'offre européenne. C'est une filière essentielle puisqu'elle est la première étape dans la production du vin, avec un engagement sur 40 ans. Elle occupe un secteur de la viticulture dont l'activité consiste à fournir un matériel végétal - sélectionné et certifié dans le secteur "bois et plants de vigne" - aux professionnels de la filière, quelle que soit la demande, son marché est donc étroitement lié à celui du vin. Les enjeux sont énormes alors que le coût d'une plantation est relativement faible comparé à l'ensemble des charges de la viticulture. La FFPV est un acteur majeur de la recherche.*

---

PRÉSIDENT : David AMBLEVERT - 05 57 40 07 13 - [david.amblevert.33@gmail.com](mailto:david.amblevert.33@gmail.com)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Patrice GENTIE - 05 53 01 00 37 - [patrice.gentie@pepinieresgentie.com](mailto:patrice.gentie@pepinieresgentie.com)

RELATIONS PRESSE PARIS : VINCONNEXION - Michèle Piron Soulat - 01 39 12 28 02 - 06 07 41 77 36 - [michelepiron@vinconnexion.com](mailto:michelepiron@vinconnexion.com)